

AUSZUG AUS DEM PROTOKOLLBUCH DES GEMEINDEKOLLEGIUMS RAEREN
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL DE RAEREN

09. Sitzung vom/Séance du 10.03.2025 SS

Présents: Herr Bürgermeister M. PITZ, Vorsitzender
Frau N. RENARDY, Herr T. SIMON, Herr P. CROE, Herr T. SCHWENKEN,
Herr G. DEUTZ, Schöffen
Herr P. NEUMANN, Generaldirektor

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Vu l'article 130bis, de l'article 133, alinéa 2 et de l'article 135, § 2 de la Nouvelle loi communale;

Considérant que le maintien de l'ordre public, notamment en ce qui concerne la propreté, la salubrité, la sécurité et la tranquillité dans les rues, lieux et bâtiments accessibles au public, fait partie des missions de la commune ;

Vu la demande de Monsieur Rainer Keuser, concernant l'organisation de la 27ème DMV Oldtimer-Klassik Aachen, un circuit de Young et Oldtimers le samedi 5 juillet 2025 à Hauset avec départ et arrivée à la salle polyvalente ;

Vu que le Collège a approuvé l'événement susmentionné lors de sa séance du 03.02.2025 avec un maximum de 60 participants ;

Vu l'expertise de la police locale du 15.01.2025 ;

Vu qu'aucun autre événement n'est prévue ce jour-là dans l'église ou la salle polyvalente pour laquelle des places de stationnement sont nécessaires ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire, pour le bon déroulement de l'évènement en toute sécurité, de réserver aux participants les places de parking situées devant la salle polyvalente de la Kirchstraße à Hauset ;

Dans l'intérêt du bon déroulement du circuit et pour éviter les accidents et les dommages matériels ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

Article 1 :- L'arrêt et le stationnement seront interdits sur les parkings situés à proximité de la salle polyvalente, Kirchstraße à Hauset, à l'exception des participants au circuit Young et Oldtimers.

Article 2 : Cette mesure est indiquée par des panneaux de signalisation "E3" ;

Article 3 : Que les infractions au présent règlement sont punies des peines prévues par la loi.

Article 4 :- Le présent est valable 5 jours à compter de sa publication, le 05.07.2025, de 7h00 à la fin de l'évènement.


Le directeur général
P. NEUMANN

Par ordre du collège communal :



Pour les exemplaires identiques :

Le président
M. PITZ



Le Bourgmestre